

PAOLA GUIGOU

PHOTOGRAPHE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services et commandes de produits conclues par «Paola Guigou» auprès de ses clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

La signature du devis/contrat/bon de commande entraîne l'adhésion pleine et entière, sans restriction ni réserve, du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales sont les dernières en vigueur et sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande.

Ces CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, sans préavis. Conformément à la réglementation en vigueur, Paola Guigou se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières ou catégorielles. Ces dernières seront explicitement mentionnées sur le devis/contrat/bon de commande.

Devis / Bon de commande

Les ventes de prestations et de produits ne sont parfaites qu'après réception du bon de commande daté et signé par le client – ou après établissement d'un devis et acceptation expresse et par retour du dit devis par le Client. Le devis retourné, daté et signé avec la mention « bon pour accord » fait office de bon de commande.

Modifications du bon de commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client seront prises en compte dans la limite des possibilités de «Paola Guigou», et après signature par le Client d'un nouveau devis/contrat/bon de commande spécifique et d'un ajustement éventuel du prix.

Annulation de commande

- Si un acompte est versé à la commande : En cas d'annulation de la commande par le Client et après acceptation par «Paola Guigou» de cette annulation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini sur le

devis ou sur le bon de commande sera de plein droit acquis à «Paola Guigou» et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

- Si aucun acompte n'a été versé à la commande : En cas d'annulation de la commande par le Client et après acceptation par «Paola Guigou» de cette annulation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 10 % de la facture totale sera acquise à «Paola Guigou », à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi. De manière générale, toute annulation de commande doit être préalablement soumise à l'autorisation de «Paola Guigou» et doit obligatoirement être formulée par écrit. Il ne sera pas accepté d'annulation pour toute commande déjà entrée en processus de création. Tous les frais déjà engagés au moment de l'annulation seront facturés.

Tarifs

Les prestations de services et produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par «Paola Guigou» et accepté par le Client, le cas échéant. Une facture est établie par «Paola Guigou» et remise au Client lors de chaque fourniture de services ou vente de produits.

En cas de remise et ristourne quantitative, le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs de «Paola Guigou».

Délai de paiement

La facture sera établie à la date de livraison de la commande. Le montant y figurant, déduction faite de l'acompte le cas échéant et ajout d'éventuels remboursements de sommes engagées par «Paola Guigou» devra être versé dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Les commandes seront obligatoirement payées en EUROS et «Paola Guigou» se réserve le droit d'annuler toute commande ou livraison en cas d'incident de paiement.

Acompte et paiement

Les conditions de paiement et les éventuels acomptes demandés seront mentionnés sur le devis/bon de commande/contrat.

Paiement et défaut d'exécution

Toute facture doit être payée à son échéance même en cas de litige sur son contenu qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure. A défaut de contestation dans les sept jours de sa date d'émission, la facture est réputée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai.

Pénalités de retard

Par ailleurs, si les sommes dues sont versées après la date limite de paiement figurant sur la facture, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées. «Paola Guigou»,

en cas de retard de paiement, pourra suspendre l'exécution du contrat en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à 15% du montant total de la facture par jour de retard. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de «Paola Guigou».

En cas de non-paiement, le Client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

En plus des pénalité de retard, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros ; elle sera due de plein droit et sans formalité par le Client en situation de retard.

Livraison des photos

La livraison des photos, le format et la quantité se font telles qu'indiquées sur le devis valable au moment de sa signature auprès du client signataire exclusivement. La sélection du rendu photographique est réservé à l'expertise de « Paola Guigou » et peut donner droit à des suppléments en accord avec les tarifs de la photographe pour tout rendu additionnel.

Reportage

La livraison des photos se fait via un lien de transfert en ligne envoyé par mail aux clients signataires. Le format numérique, la qualité et la quantité sont réservés à l'expertise de « Paola Guigou » et toutes modifications peuvent donner droit à des suppléments en accord avec les tarifs de la photographe.

Délais de livraison

«Paola Guigou» fait diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes sous 1 à 30 jours, sous réserve toutefois du respect par le client d'apporter l'intégralité des conditions nécessaire à la bonne exécution de la commande.

Perte de données accidentelles

Malgré toute l'attention que «Paola Guigou» porte au stockage des données, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, ou panne informatique, les fichiers sources des photographies ou vidéos soient inexploitables. «Paola Guigou» offre dans ce cas une nouvelle séance de même durée au client, afin de pallier cet incident indépendant de sa volonté.

Conservation des données

Les fichiers bruts des séances photos sont conservés 2 mois. «Paola Guigou» conserve, sans garantie, les fichiers sélectionnés en jpeg haute définition pendant deux an sur ses disques durs. Il est hautement conseillé de les reproduire sur plusieurs supports dès leurs livraison.

Déplacement, Hébergement et restauration

Jusqu'à une distance de 20 kilomètres du studio M33 de la photographe à STRASBOURG

(67), sur un lieu de prises de vues les frais liés au déplacement sont inclus dans les formules.

Au-delà de 20 kilomètres du studio M33 à Strasbourg, des frais de transport supplémentaires seront applicables. Les frais d'hébergement seront indiqués sur le devis/bon de commande signé par le client.

Durée de la prestation

Les forfaits des séances photo sont caractérisés par une durée, un nombre de photos rendues et un lieu de réalisation. La durée est indicative. Paola Guigou se réserve le droit d'allonger ou d'écourter la durée d'une séance, le résultat attendu en nombre de photos est néanmoins garanti.

Incapacité de travail et force majeure

En cas d'incapacité de travail, par la suite de maladie ou d'accident, «Paola Guigou» se réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que «Paola Guigou» se doit d'avertir le Client de son incapacité dans les meilleurs délais. Outre les cas habituellement reconnus par la jurisprudence, la force majeure s'entend, notamment, du blocage ou de l'indisponibilité des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications et toute conséquence d'une évolution technologique, non prévisible par «Paola Guigou», remettant en cause les normes et standards de sa profession et de tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des présentes Conditions. Les retards ou la non-exécution des commandes résultant de cas de force majeure : notamment incendie, inondation, grève, réglementation ou exigence de la puissance publique, ou tout autre événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle de «Paola Guigou», ne peuvent donner lieu à indemnité. Les dispositions du présent article ne pourront cependant, en aucun cas, dispenser une partie de l'obligation de régler à l'autre toute somme qu'elle lui devrait.

Reportage évènementiel

Si pour un cas de force majeure « Paola Guigou » ne peut assurer votre reportage, elle mandaterait un photographe remplaçant dans lequel elle a toute confiance. Le vol ou le bris de son matériel ou des raisons médicales graves, ne lui permettant pas d'assurer la prestation, seraient considérées comme des cas de force majeure. Si aucune solution de remplacement n'était trouvée, la photographe restituerai toutes les sommes versées, y compris les acomptes, sans que vous puissiez réclamer un dédommagement et cela constituera la rupture du présent contrat.

Crise COVID-19: Si votre évènement est dans l'impossibilité de se tenir à la date prévue suite à la réglementation en vigueur (stipulé par une loi, un arrêté, un décret, une ordonnance) relative au lieu de déroulement de la prestation. Cela constitue un cas de force majeure. Deux situations sont possibles:

- Report de l'évènement: le contrat de la prestation est seulement suspendu. Le prestataire peut conserver les sommes déjà versées et vous devez fixer avec lui de

nouvelles dates et conditions pour la prestation. Paola Guigou vous proposera un nouveau contrat, ou un avenant au précédent contrat, afin d'établir clairement les modalités du report (dates, délais de paiement du solde, frais supplémentaires éventuels, etc.) ;

- Annulation de l'évènement: l'évènement est rendu impossible par les consignes en vigueur et/ou vous n'avez plus de raison de le maintenir ultérieurement (par exemple, impossibilité de reporter en raison d'une absence de coordination entre les différents prestataires, report très éloigné de la date initiale). La prestation n'aura donc pas lieu, et le contrat est résolu. Paola Guigou organisera le remboursement des sommes versées.

Droit applicable

Litiges

Les litiges ou différends nés de l'interprétation ou l'exécution des différents articles de ces conditions générales de vente, seront de la compétence exclusive du Tribunal compétant de Strasbourg, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie. La loi applicable au présent contrat est la loi française, quel que soit le pays du client.

Cession de droits pour les professionnels

En sélectionnant une prestation photographique, le client professionnel reconnaît et accepte que la cession de droits d'utilisation des images fournies est soumise à des conditions spécifiques, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI). La cession de droits accordée est limitée et ne confère pas la pleine propriété des photographies au client professionnel.

Le client professionnel bénéficie d'un droit d'utilisation des photographies à des fins promotionnelles de son activité commerciale, sur les supports spécifiés dans le contrat ou le devis établi avec Paola Guigou, qui précise la durée d'utilisation, les supports et formats.

Ces supports peuvent inclure les supports publicitaires imprimés, les brochures, les sites web, les réseaux sociaux et les présentations d'entreprise. Pour l'utilisation des images pour l'impression en nombre (affichage, édition) , la durée d'utilisation, le nombre de d'exemplaires, le type de support et le format doit être précisé dans le devis.

Toute utilisation des photographies en dehors du cadre promotionnel de l'activité commerciale du client professionnel requiert l'accord explicite et préalable de Paola Guigou. Une convention spécifique devra alors être établie, incluant les conditions d'utilisation et les modalités de paiement des droits supplémentaires.

Le client professionnel s'engage à ne pas céder ou sous-licencier les droits accordés à des tiers sans l'autorisation écrite de Paola Guigou. Tout manquement à cette obligation constitue une violation des droits d'auteur et pourra faire l'objet de poursuites légales. Le client professionnel est responsable de l'utilisation des photographies conformément aux lois en vigueur, notamment en ce qui concerne le respect du droit à l'image des personnes identifiables, la protection des droits de propriété intellectuelle et le respect

de la vie privée.

Toute reproduction, adaptation, traduction ou transformation des photographies sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit est strictement interdite. Le client professionnel est tenu de négocier les droits correspondants avec les titulaires des droits protégés présents dans les photographies, tels que des bâtiments, des œuvres d'art, des objets, des marques ou des personnes.

En utilisant les photographies dans le cadre de leur activité commerciale, le client professionnel reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de cession de droits ainsi que les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle en vigueur en France.

De plus, toute publication des photographies sur un support public doit obligatoirement comporter l'une des mentions suivantes : "Copyright : Paola Guigou", « ©PaolaGuigou », "Photographe : Paola Guigou" ou "Photographie : Paola Guigou", ainsi que l'éventuelle adresse du site internet "www.paolaguigou.com".

Si le client professionnel souhaite obtenir des droits supplémentaires ou discuter de conditions spécifiques de cession, il peut en informer Paola Guigou avant ou après la réalisation de la prestation photographique. Les droits supplémentaires pourront être accordés sous réserve d'une entente mutuelle entre le client professionnel et Paola Guigou, consignée dans un avenant au contrat initial. Veuillez noter que toute modification des droits d'utilisation devra faire l'objet d'une confirmation écrite de Paola Guigou. Les demandes de modification peuvent être soumises à tout moment, sans limite de délais, mais il est recommandé de les communiquer dès que possible pour permettre une évaluation adéquate des implications et des ajustements éventuels au contrat initial. Il est important de souligner que l'obtention de droits supplémentaires pourra entraîner des frais supplémentaires, qui seront détaillés dans l'avenant au contrat.

Tout accord pour des droits supplémentaires ne remet pas en question les droits d'auteur et les droits moraux de Paola Guigou, qui demeurent pleinement applicables.

Le client professionnel est invité à préciser ses besoins spécifiques en matière de droits d'utilisation et de cession lors des discussions avec Paola Guigou, afin d'établir un accord clair et complet qui réponde aux attentes des deux parties.

Cession de droits privés pour les particuliers

En sélectionnant une prestation photographique, le client particulier reconnaît et accepte qu'il n'acquiert pas la pleine propriété de tous les droits d'utilisation des images fournies et ne peut prétendre à une utilisation libre, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI). Le droit de reproduction illimité des photographies est accordé exclusivement pour un usage strictement privé, sur tous types de supports. Toute diffusion publique non autorisée des fichiers images numériques à des tiers (concours photo, forums internet de discussion, sites personnels, professionnels, etc.) ou toute utilisation commerciale est interdite. En cas d'accord de la photographe, une convention spécifique sera établie, incluant le paiement des droits d'utilisation. Le client est responsable de toute violation de cette interdiction. Cette cession de droits privés s'applique également aux tirages papiers, agrandissements, livres ou tout autre support

d'impression. Ces supports ne peuvent être reproduits ou copiés par quelque moyen que ce soit, puis publiés, diffusés ou exploités d'une manière autre que privée. Toute utilisation non autorisée des images par écrit et par la photographie sera sujette à facturation.

De plus, toute publication des photographies sur un support public doit obligatoirement comporter l'une des mentions suivantes : "Copyright : Paola Guigou", « ©PaolaGuigou », "Photographe : Paola Guigou" ou "Photographie : Paola Guigou", ainsi que l'éventuelle adresse du site internet "www.paolaguigou.com".

Propriété intellectuelle et utilisation des images

Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux photographies réalisées par Paola Guigou, y compris celles présentes sur le site internet « www.paolaguigou.com », sont réservés et demeurent la propriété exclusive de Paola Guigou, conformément à l'article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Utilisation des images

L'utilisation des photographies réalisées par Paola Guigou par des tiers est soumise à une autorisation préalable de l'entreprise, conformément à l'article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée constitue une violation des droits d'auteur et peut donner lieu à des poursuites judiciaires, conformément aux dispositions des articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Mention de l'auteur

Toute utilisation autorisée des photographies réalisées par Paola Guigou par des tiers doit impérativement mentionner l'auteur, Paola Guigou, en incluant la mention "©Paola Guigou", conformément à l'article L121-1 du Code de la propriété intellectuelle. La mention de l'auteur doit être clairement visible sur le support utilisé, que ce soit sur le site internet, les réseaux sociaux, les publications web ou papier, conformément aux dispositions de l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Mention des participants

Paola Guigou s'engage à mentionner tous les participants aux photographies réalisées lorsque cela est approprié et en accord avec les règles de confidentialité et de consentement applicables. La mention des participants doit être clairement visible sur le support utilisé, conformément aux dispositions de l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

L'utilisation des photographies réalisées par Paola Guigou par des tiers sur les réseaux sociaux et autres publications web ou papier est soumise aux mêmes règles que celles énoncées ci-dessus.

En utilisant les photographies réalisées par Paola Guigou, tout tiers reconnaît accepter les présentes conditions générales de vente ainsi que les dispositions du Code de la propriété intellectuelle en vigueur en France.

Droits à l'image

Les photographies réalisées lors de la prestation peuvent être utilisées par la photographe, sous réserve du respect du droit à l'image, à des fins non commerciales, pour la promotion de son travail photographique et créatif, notamment sur son site web dédié à son activité photographique. Cette utilisation vise à mettre en valeur le travail de la photographe tout en respectant la confidentialité et les intérêts de ses clients, sauf en cas de refus express de ces derniers. La photographe s'engage à ne pas exploiter les photographies de manière à porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du client. Elle s'engage également à ne pas utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute exploitation préjudiciable.

Toute utilisation des photographies en dehors du cadre décrit ci-dessus ou toute utilisation commerciale des photographies nécessitera une autorisation préalable du client, obtenue par écrit. La photographe respectera les souhaits du client concernant l'utilisation des photographies, dans la mesure du possible.

En acceptant les présentes conditions générales, le client reconnaît avoir été informé et donne son consentement à l'utilisation des photographies conformément aux dispositions énoncées ci-dessus.

Droit de propriété intellectuelle

Le client garantit à Paola Guigou qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour exploiter les photographies contenant des personnes physiques, des biens protégés par un droit d'auteur ou un droit de propriété industrielle. Le client s'engage à garantir à Paola Guigou l'exercice paisible des droits accordés en vertu des présentes, et à intervenir volontairement dans toute procédure dans laquelle Paola Guigou serait mis en cause par un tiers sur la base de ces droits.

Pour les photographies d'enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire.

Le client peut néanmoins demander à Paola Guigou de ne pas exploiter son image par ces moyens, en le faisant savoir par écrit.

Il est important de rappeler que toute utilisation, reproduction, adaptation, traduction ou transformation des photographies sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon punie par la loi. Le diffuseur des photographies est seul responsable de leur utilisation. Si les photographies contiennent des éléments protégés tels que des bâtiments, des œuvres d'art, des objets, des marques ou des personnes, il incombe au client de négocier les droits correspondants avec les titulaires de ces droits. Dans le cas contraire, Paola Guigou ne pourra être tenu pour responsable.

En concluant un accord avec Paola Guigou et en utilisant les photographies, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente ainsi que les dispositions du Code de la propriété intellectuelle en vigueur en France.

Dispositions finales

1. Droit applicable et juridiction compétente : Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies et interprétées conformément au droit en vigueur en France. En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable. À défaut d'accord, tout litige sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Strasbourg (67).
2. Indépendance des clauses : Si l'une des clauses des présentes CGV est déclarée nulle ou non applicable en tout ou partie, les autres clauses resteront en vigueur et seront interprétées de manière à refléter au mieux l'intention initiale des parties.
3. Renonciation : Le fait de ne pas exercer un droit ou une disposition des présentes CGV ne constitue en aucun cas une renonciation à ce droit ou à cette disposition, sauf si une renonciation écrite est expressément signée par la partie concernée.
4. Intégralité de l'accord : Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre la photographe et le client et remplacent tous les accords, discussions et échanges antérieurs, qu'ils soient écrits ou verbaux.
5. Modification des CGV : La photographe Paola Guigou, se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les modifications entreront en vigueur dès leur publication sur le site internet de www.paolaguigou.com ou leur communication aux clients, selon le cas. Il est de la responsabilité du client de consulter régulièrement les CGV pour prendre connaissance des éventuelles mises à jour.

Nous vous remercions d'avoir lu et accepté nos Conditions Générales de Vente.

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, veuillez me contacter:
paolaguigou.pg@gmail.com